

# Le Trait d'union

Journal de la CAVAM

N° 13 Janvier 2023

## Edito : Croire en un procès pénal de l'amiante.

En 1678, Jean de La Fontaine concluait sa fable  
« Les animaux malades de la peste » par cette morale:  
« *Selon que vous serez puissant ou misérable  
les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* »

**A**u regard de la litanie de non-lieux qui depuis plus de 25 ans jalonne le chemin semé d'embûches qui mène vers un hypothétique procès pénal de l'amiante, les familles des victimes doivent légitimement penser que rien n'a véritablement changé depuis l'époque du « Roi soleil ».

Comment expliquer autrement la volonté délibérée des juges d'éviter à tout prix que soient étalées publiquement les turpitudes de dirigeants d'entreprises peu scrupuleux ?

Comment expliquer leur entêtement à conclure notamment qu'il est impossible de traduire en justice quelques responsables que ce soit au motif qu'il est impossible de connaître avec précision la date de l'intoxication des salariés ?

Aux experts réputés et aux avocats qui leur rétorquent que l'intoxication doit être considérée comme concomitante avec la date d'exposition, ils opposent un mépris hautain et une fin de non-recevoir.

A la peine des familles de victimes, à leur deuil inachevé, ces juges ajoutent un camouflet supplémentaire.

Pour ceux qui ont vu souffrir des êtres aimés, qui les ont vu partir à l'issue d'une longue agonie, ce terme « non-lieu » sonne comme une insulte.

« Circulez, il n'y a rien à voir ! », il ne s'est rien passé, il n'y pas lieu de juger, rentrez chez vous et passez à autre chose. Laissez en paix les dirigeants innocents, cessez de les tourmenter !!

Le problème pour ceux dont le but est d'empêcher la tenue de tout procès pénal réside dans la volonté exacerbée et inflexible des familles de victimes de voir un jour condamnés les empoisonneurs.

Aidées par des avocats pugnaces, soutenues par des associations présentes à leurs côtés depuis des années, elles ne lâchent rien et s'accrochent à la moindre lueur d'espoir.

C'est ainsi que la citation directe collective soutenue par 1800 plaignants à l'encontre d'anciens membres du Conseil Permanent de l'amiante (CPA), accusés d'avoir tout fait pour retarder l'interdiction de la fibre cancérogène, a fait renaître l'espoir de la tenue d'un prochain procès pénal.

Véritable lobby-pro-amiante, le CPA a été actif entre 1982 et 1995 alors que les fibres d'amiante étaient classées cancérogènes par l'OMS depuis 1977.

Les chefs d'accusation sont accablants et sans ambiguïté : homicides et bles-

### Sommaire

Page 1 : Editorial Alain Guéret

Page 2 : Editorial (suite)

Page 2 : Le projet Valame

(Evelyne Garraud &  
Pierre Scarrone- ASAVA)

Page 3 : Le projet Valame (suite)

Page 4 : Mieux connaître le blog  
: Meilleurs vœux

sures involontaires, non-assistance à personnes en péril, complicité de tromperie aggravée, complicité d'administration de substances nuisibles et association de malfaiteurs en vue d'administrer des substances nuisibles.

Suite page 2 »

## Edito : suite de la page 1

Ils sont quasiment prêts pour le procès pénal des dirigeants d'entreprises.

Je remplacerais cependant en ce qui les concerne « homicides et blessures involontaires » par « homicides et blessures volontaires » le danger de l'amiante et ses conséquences sur la santé leur étant connus depuis longtemps.

Certes, il ne s'agira pas encore du grand procès de l'amiante mais peut-être du chemin qui y mènera.

*Le CPA, véritable lobby pro-amiante a été actif entre 1982 et 1995*

Si procès et condamnation il y a dans l'affaire du CPA, la preuve sera faite de la volonté délibérée de la part de sommités de prolonger autant qu'ils le pouvaient l'empoisonnement délibéré des salariés et de la population et cela à la satisfaction des groupes industriels continuant d'amasser les profits grâce à l'amiante.

Alors oui, il faut encore croire à la tenue d'un procès pénal de l'amiante. Pour la symbolique forte qu'il renfermera plus que par les peines infligées trop tardivement à des vieillards séniles.

Mais au-delà de tout, la société doit cela aux familles et à la mémoire des victimes. Réhabiliter la justice aux yeux de tous ceux qui en doutent n'est pas le moindre des enjeux d'un tel procès.

Pour toutes ces raisons la CAVAM, ses associations et ses adhérents veulent croire que le dénouement approche enfin, au terme d'années d'une insupportable attente ■

Le Président de la CAVAM

Alain GUERET

## POURQUOI LE PROJET VALAME ATTIRE- T-IL TOUTE NOTRE ATTENTION ?

### COMMENT A-T-ON PRIS CONNAISSANCE DE CE PROJET ?

La feuille de route pour le traitement des déchets amiantés (rapport N°013959-01) du Ministère de la Transition Écologique présente 4 autres procédés de traitement et de recyclage des déchets amiantés, dont le projet de la société VALAME. Ils seraient complémentaires à la torche à plasma (unique au monde), et remplaceraient l'enfouissement. Aujourd'hui pour l'Etat, la torche à plasma est la seule alternative à l'enfouissement mais demain si le projet VALAME se concrétise à grande échelle, ne serait-il pas la solution pour supprimer l'enfouissement

préconisé par l'UE et à proscrire pour les générations futures ? Toutefois sur Bergerac la Société SOMEZ mentionnée elle aussi sur la feuille de route, développe un projet semblable tout proche également de l'exploitation industrielle .

### PRESENTATION et TRAVAUX de la SOCIETE

Localisée à Armentières (Hauts de France), cette entreprise s'attelle à compter de 2019 à des travaux de R&D (Recherche et développement expérimental) visant à optimiser le procédé mis en place quelques années plus tôt dans des locaux toulousains.

*Des déchets libérés d'amiante sous forme de poudre.*

*Des matériaux sans danger et valorisables.*

Basé sur une attaque à l'acide chlorhydrique, le procédé se révèle à la fois sobre sur le plan énergétique et efficace à 100 % contre l'amiante. L'objectif étant de créer une filière éco-responsable.

Ce procédé chimique permet de transformer les déchets

d'amiante en matériaux sans danger et valorisables. En 2008, ce procédé mis au point par deux chercheurs toulousains, a pu répondre à l'objectif voulu, qui était d'utiliser l'acide chlorhydrique en continu

» suite de la page 2... afin de démocratiser et déployer une future filière industrielle, selon le dirigeant.

Finalement, c'est aux environs de septembre 2022, après avoir déposé 2 nouveaux brevets, que le lancement de la première unité pilote a pu voir le jour dans les Hauts de France.

Aujourd'hui, ce ne sont que les prémices du déploiement avec pour l'instant un module principal, qui contient des machines de tri et de déconditionnement de déchets avec des broyeurs pour préparer le traitement des matériaux. Il faut compter sur une température entre 90 et 100°C pour la phase d'attaque d'acide. Ce procédé serait moins énergivore que la vitrification par torche à plasma. En fin de process, ressortent des déchets libérés d'amiante sous forme de poudre, utilisable pour la fabrication de matériaux à valoriser.

Leur ambition étant de déployer sa solution sur l'hexagone, ils recherchent des partenaires industriels avec « les reins solides » qui ont l'habitude d'exploiter des sites de grande taille. Ce qui laisse entendre que le financement pour cette solution de recyclage écologique est le maillon faible.

Un petit film très intéressant à visionner par simple clic :

## **Valame innove dans le traitement des déchets amiantés**

<https://www.weo.fr/video/valame-innove-dans-le-traitement-des-dechets-amiantes/>

Si les pouvoirs publics prenaient véritablement conscience que le PPEA proposé par la CAVAM a toute sa légitimité, ces sociétés innovantes rencontreraient moins de difficultés, notamment pour le financement, afin de concrétiser la transformation de ces déchets dangereux.

Pour mémoire, une proposition



Amiante Photo soumise à licence [CC BY-SA](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)

tion de loi n°4953 visant à la création d'un pôle public d'éradication de déchets contenant de l'amiante a été enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 janvier 2022.

### [POURQUOI VALAME POUR LE SUD-EST ?](#)

Nous avons, en nous appuyant sur la feuille de route précitée au début de l'article, contacté ces initiateurs

de nouveaux traitements de déchets amiantés, sachant que la région PACA, fait partie des régions les plus productrices de déchets amiantés en France.

Seule la société VALAME nous a répondu (extrait du courrier): « nous espérons donc pouvoir ouvrir cette première unité à l'horizon 2025 et nous pouvons, à cette occasion, vous confirmer que la région PACA fait partie de nos objectifs d'implantations ».

Nous espérons pouvoir aller plus loin dans notre démarche et suivre de plus près les avancées sur le territoire Sud-Est comme :

- ♦ l'avancé de leurs travaux
- ♦ leurs projets d'implantation sur la région PACA et à notre connaissance aucun projet en cours
- ♦ la possibilité de les rencontrer
- ♦ apporter éventuellement notre soutien pour faciliter l'implantation de cette innovation, auprès des politiques.

**C'est pourquoi une réunion des associations de la CAVAM de la région du Sud-Est (Centaure, ASAVA, ADEVA Gard rhodanien et CAPS84) s'impose. Il est prévu une rencontre pour le premier trimestre 2023** □

Par Evelyne GARRAUD  
et Pierre SCARRONE (ASAVA)

## Mieux connaître le blog de la CAVaM

Né de la contraction du mot Web log (log pouvant signifier en anglais registre ou journal) un blog est un type de site internet utilisé pour la publication périodique et régulière d'articles divers rendant compte d'une actualité autour d'une thématique particulière (l'amiante et autres cancérigènes pour ce qui nous concerne).

Depuis sa création, notre ami Georges ARNAU-DEAU tient à bout de bras notre blog. Le nombre d'abonnés, en constante augmentation, reflète cependant mal le nombre réel de lecteurs. En effet, plusieurs associations démultiplient l'audience du blog en l'adressant systématiquement à leurs adhérents, ce qui est une excellente initiative. Cependant, il serait préférable d'inciter les adhérents en capacité de le faire à s'abonner au blog. L'opération est gratuite et simple. Sachant que seuls les abonnements sont pris en compte pour apprécier le nombre de lecteurs, vous comprendrez qu'il serait bon et motivant que les abonnements tendent à se rapprocher du nombre réel de lecteurs.

Initialement créé pour permettre aux associations de

s'exprimer dans le but d'établir un lien informatif remontant entre le terrain et la direction de la CAVaM, il est peu à peu devenu l'inverse à savoir principalement une source d'informations descendantes émanant de

la CAVaM. Si le but initial n'a pas été atteint, il n'en demeure pas moins que la source d'informations diverses alimentée par Georges a depuis fait la preuve de son utilité même si le souhait de voir les associations y prendre plus de place est toujours d'actualité. Par ailleurs, nous savons être lus avec attention au-delà de nos adhérents et cela nous conforte dans l'utilité de notre blog.

Nous terminerons cette courte présentation de notre

outil de communication en lançant, une nouvelle fois, un appel à candidature pour pourvoir au remplacement de Georges comme animateur / rédacteur du blog. Certes notre ami prend un réel plaisir à accomplir cette tâche et son excellente santé mentale permet de dire qu'il pourrait encore longtemps s'en acquitter. Cependant, la sagesse commande d'anticiper les choses, Georges s'engageant

bien entendu à former la candidate ou le candidat éventuel (elle). Il serait regrettable qu'un jour prochain nous nous trouvions dans l'obligation de nous priver de l'apport du blog faute de candidat (te).

**Merci d'y réfléchir et d'en parler dans vos associations.**

**Le bureau de la CAVaM**

La CAVaM et son bureau présentent à toutes les adhérentes et tous les adhérents leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur. Mais nous savons toutes et tous que la santé ne se décrète pas. Elle s'obtient et se conserve par des conditions de travail respectueuses du corps, des salaires décentes, des pensions de retraite ou d'invalidité décentes, des indemnisations d'accidents ou de maladies dus au travail décentes permettant de se loger dans des logements salubres et de se cultiver, d'avoir des loisirs,

Bref, tout ce qui permet de vivre sans se préoccuper sans cesse du lendemain. Tout cela, c'est ce que nous devons défendre dans les mois à venir. La CAVaM sera à vos côtés.

**MEILLEURS VŒUX POUR 2023**